

MAIRIE DE SAINT-NICOLAS LA CHAPELLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE LE 05 JUIN 2026 à 19h

Présents : Ghislaine JOLY, Jean-Luc JIGUET-COVEX, Laurence HENRIOUX, Irène RIVIÈRE, Jean-Pierre GANTHEIL, Hervé BOUGÉ, Nicolas GERFAUD-VALENTIN, Daniel OUVRIER-BUFFET, Estelle RIVIÈRE, Audrey MONGELLAZ, Aïrelle MAGNIAT, Jérôme JOLY, Jean-Claude BRUN, Nicolas BOISRAMÉ, Elodie BOURGEOIS-ROMAIN.

Secrétaire de Séance : Elodie BOURGEOIS-ROMAIN

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- AFFAIRES GÉNÉRALES : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026
- AFFAIRES GÉNÉRALES : Désignation des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales 2026
- AFFAIRES GÉNÉRALES : Désignation des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales 2026
- FINANCES : Achat d'un groupe électrogène pour le chalet des Avenières
- FINANCES : Vente d'un groupe électrogène
- PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi jeune saisonnier pour l'été 2026

2026- 34 Affaires générales : approbation du procès -verbal de la séance du 22 avril 2026

Mme le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026.

Vote : Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

2026-35 Affaires générales : Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales 2026

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Irène RIVIERE, Jean-Claude BRUN, Elodie BOURGEOIS-ROMAIN et Jérôme JOLY. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

Ghislaine JOLY

Jean-Luc JIGUET-COVEX

Laurence HENRIOUX

Mme la présidente du bureau électoral rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués de la commune de Saint Nicolas la Chapelle en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 00
- majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Mme Ghislaine JOLY : 15 voix
- M. Jean-Luc JIGUET-COVEX : 15 voix
- Mme Laurence HENRIOUX : 15 voix

Mme Ghislaine JOLY, M. Jean-Luc JIGUET-COVEX et Mme Laurence HENRIOUX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Vote : Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

2026-36 Affaires générales : désignation des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales 2026

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Irène RIVIÈRE, Jean-Claude BRUN, Elodie BOURGEOIS-ROMAIN et Jérôme JOLY. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. Hervé BOUGÉ

M. Jean-Claude BRUN

M. Jean-Pierre GANTHEIL

Mme la présidente du bureau électoral rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants de la commune de Saint Nicolas la Chapelle en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- M. Hervé BOUGÉ : 15 voix
- M. Jean-Claude BRUN : 15 Voix
- M. Jean-Pierre GANTHEIL : 15 voix

M. Hervé BOUGÉ, M. Jean-Claude BRUN et M. Jean-Pierre GANTHEIL ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Vote : Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

2026-37 FINANCES : Achat d'un groupe électrogène pour le chalet des Avenières

Mme le Maire rappelle aux élus que le restaurant d'altitude communal Les Avenières est équipé d'un groupe électrogène vieillissant et ne répondant plus aux besoins de l'actuel gérant.

Des pannes fréquentes se sont produites tout au long des étés précédents en dépit des efforts du locataire à veiller à faire fonctionner au maximum l'énergie produite par les panneaux solaires.

Il est donc nécessaire de remplacer le groupe électrogène en place pour un autre plus performant et neuf. La société GLAIRON-MONDET domiciliée à Tournon a présenté une offre de vente pour un nouveau groupe électrogène de 20 KW nominale (contre 6 KW actuellement) pour un montant de 17 040 € TTC. Mme le Maire propose de valider cet achat indispensable pour une activité estivale sereine du restaurant d'altitude Les Avenières.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la décision de changer le groupe électrogène du restaurant d'altitude Les Avenières,
- Valide l'offre de vente proposée par la société GLAIRON-MONDET pour un nouveau groupe électrogène au prix de 17 040 € TTC,
- Autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents inhérents à ce dossier,
- Dit que les crédits sont prévus au budget communal 2026.

Vote : Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

2026-38 FINANCES : Vente d'un groupe électrogène

Mme le Maire rappelle aux élus qu'il était nécessaire de remplacer le groupe électrogène du restaurant d'altitude Les Avenières, qui après de nombreuses années de service montrait des signes évidents de vieillissement en répondait plus aux besoins du locataire.

La commune a saisi l'opportunité de céder ce groupe électrogène usagé à la suite d'une offre présentée par l'entreprise GLAIRON-MONDET domiciliée à Tournon.

Le montant de la reprise s'élève à 1 500 € HT soit 1 800 € TTC, vendu en l'état.

Mme le Maire sollicite donc l'autorisation du conseil municipal afin de procéder à cette vente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour la vente du groupe électrogène du restaurant d'altitude Les Avenières au profit de l'entreprise GLAIRON-MONDET pour un montant de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC,
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Vote : Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

2026-39 PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi jeune saisonnier pour l'été 2026

Mme le Maire informe le conseil que :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison d'un accroissement de travail durant la saison estivale et des congés annuels des agents techniques, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'agent technique non permanent à temps non complet à raison de 28 heures de travail par semaine, destiné principalement à des jeunes âgés de minimum 16 ans ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- la création d'un emploi saisonnier durant l'été 2026,
- de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 28 heures ;
- que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des agents techniques de catégorie C ;
- d'autoriser Mme le Maire à recruter un agent contractuel saisonnier à temps non complet pour pourvoir cet emploi ;
- dit que les crédits sont prévus au budget communal 2026 ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Vote : Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

Points divers :

- Cérémonie du 08 mai 2026 : Mme le Maire remercie les élus présents à la cérémonie.
- SMBVA : La commune a insisté pour avoir un représentant au sein de l'instance, Christian EXCOFFON (maire de Cohennoz) nous a laissé son poste compte-tenu que Saint Nicolas la Chapelle a toujours participé aux travaux depuis de nombreuses années. C'est Jean-Claude BRUN qui représentera la commune.

Mme le Maire informe les élus que la commune a adressé un courrier à SMBVA au sujet des parcelles des berges de l'Arrondine dans lequel il est indiqué que la commune n'achètera pas les berges en question (construction d'un enrochement pour freiner le cours de l'eau en cas de crues).

- SITOM (Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères) Intervention de Daniel OUVRIER-BUFFET sur le fonctionnement du SITOM. Une visite guidée sera programmée prochainement.
- SDES (Syndicat Départemental de l'Energie de la Savoie) Intervention de Jean-Pierre GANTHEIL sur le fonctionnement du SDES et les bornes IRVE. Une prévention devra être faite au chalet du Marteray où il a été constaté des branchements de véhicules électriques (pas conseillé en terme de sécurité). M. GANTHEIL a été élu délégué SDES d'Arlysère.

Mme le Maire lui donne carte blanche pour améliorer, si besoin, l'éclairage public de la commune.

- SEA (Société d'Economie Alpestre) Laurence HENRIOUX et Jean-Claude BRUN se sont rendus à la dernière réunion. Des subventions sont proposées pour améliorer les alpages ; des devis vont être demandés et des dossiers présentés. Nicolas BOISRAMÉ pense qu'il serait bon de connaître les besoins de chaque locataire afin de cibler les dossiers.

Une visite des alpages communaux sera programmée le 19 juillet afin de faire découvrir ou redécouvrir aux élus les chalets, alpages et alpagistes.

- Exposition : M. Dabireau, peintre, organise une exposition estivale dans la salle de Chaucisse. Vernissage le 18 juillet 2026.
- Défense : Hervé BOUGÉ, correspondant défense de la commune, informe que le ministère souhaite davantage communiquer auprès des maires et élus.

Il informe les élus qu'il a consulté les différents contrats d'assurance de la commune et qu'à priori, la commune est bien couverte. Il rappelle aux élus la nécessité de s'assurer personnellement.

Mme Le Maire rappelle aux élus de transmettre à tous les élus les CR, PV et autres documents de chaque organisme pour une parfaite information de tous.

- Tour d'Auvergne Rhône Alpes : Passera à Crest Voland, invitation aux élus.
- Gîte 1818 à Chaucisse : La literie est commandée ; le GR de Pays a été approuvé à 95%
- EAU : Source des Rieux : risque de perdre la source si intervention physique, surveillance opérée par les services d'Arlysère. La fuite du réservoir sur le terrain de la famille BIBOLLET Lucien a été réparée.
 - : Les Crêts : Le réservoir glisse (terrain qui bouge) ; des études sont en cours pour y remédier.
 - : Cabane dans les arbres : Arlysère étudie une solution pour installer un compteur sur le captage afin de pouvoir facturer l'eau brute prélevée.

: Source communale des Monts : actuellement utilisée par un unique administré à ses risques et périls. Un dossier concernant l'utilisation de cette eau de façon officielle doit être déposé par l'administré en question mais le dépôt traîne en longueur (administré récalcitrant).

- Eclipse solaire du 12 août 2026 : Corinne a effectué des démarches auprès de la Région et d'Arlysère pour savoir si des lunettes seraient mises à disposition du public (réponse non). Irène RIVIERE s'est renseignée auprès de l'observatoire des Bauges où il lui a été dit que la France serait en fait peu concernée (éclipse en fin de journée).
- RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : Un sondage sur un potentiel RPI a été envoyé aux parents avant la tenue de la réunion entre les communes de Flumet et de Saint Nicolas la Chapelle et les écoles des deux villages le 18 juin 2026.

Irène RIVIERE suggère de ne plus accorder de dérogation aux parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans une autre école que celle du village. Elle précise aussi que la classe unique est mise en place si moins de 15 élèves inscrits dans une école.

Irène a effectué un remplacement à la cantine d'une agente absente et a constaté le bruit dans les locaux. Elle va étudier une solution pour remédier à cela.

Fin du conseil municipal à 22h30.

Mme le Maire et présidente de la séance,
Ghislaine JOLY

La Secrétaire de séance,
Elodie BOURGEOIS-ROMAIN

